

iPod et batteries défectueuses: Apple devra rembourser

Rappel des faits. Le litige porte sur la faible durée de charge des batteries des deux premières générations du baladeur numérique iPod: donnée pour 12 heures d'autonomie, la batterie sur certains modèles iPod ne dépasserait pas les 6 heures. Et plus on rechargeait le baladeur, plus l'autonomie faiblissait. Bref, les adeptes de l'iPod étaient fort mécontents, surtout que ces petits bijoux ne sont pas donnés. Pire, les batteries qui équipent ces modèles n'ont pas été prévues pour être remplacées. Or plus d'un million de baladeurs sont concernés! La réaction ne s'est pas fait attendre: les plaignants ont intenté une action en nom collectif. Apple a tenté de régler l'affaire à l'amiable avec notamment des bons d'achat de 50 dollars. Finalement, la justice a tranché et a avalisé ce règlement à l'amiable couvrant les consommateurs américains (et seulement eux). Les utilisateurs lésés auront le choix: ceux qui possèdent un iPod de première ou deuxième génération acheté avant le 31 mai 2004 pourront recevoir 25 dollars en liquide ou obtenir un bon d'achat de 50 dollars valable dans les boutiques du constructeur. Les utilisateurs du baladeur de 3e génération pourront obtenir un chèque de 50 dollars. Ceux qui ont déjà payé pour une réparation ou un changement de la batterie devront être remboursés à hauteur de 50% par Apple. Cette affaire risque de coûter cher à Apple. Selon Steve Williams, avocat des plaignants, la facture minimum serait de 15 millions de dollars.